



Le ministère public et les avocats de Jean Pierre Amougou Belinga demandent au tribunal la condamnation de celui qui se présente comme «le fils aîné du président Paul Biya». Pendant que sa sœur cadette et unique témoin de la défense ainsi que ses conseils parient de conspiration et d'acharnement avant d'exiger sa relaxe pure et simple pour faits non établis.

C'est dans une salle d'audience quasiment vide du Tribunal de première instance de Yaoundé centre administratif que les débats dans l'affaire opposant Jean Pierre Amougou Belinga, le patron du groupe de presse L'Anecdote à Georges Gilbert Baongla qui se présente comme le «fils aîné de Paul Biya», se sont poursuivis le 22 mai 2020.

Ce jour-là, La juge en charge du dossier a, mis les bouchées doubles pour faire avancer à grands pas, cette procédure qui fait couler beaucoup de salive à cause des forces qui s'affrontent. Blanche Baongla, la sœur cadette du mis en cause, a été entendue comme témoin de la défense.

Dès l'entame de son témoignage, Blanche Baongla a relevé qu'elle considère Georges Gilbert Baongla pas seulement comme son frère aîné, mais comme son père. Elle a précisé qu'à l'époque des faits, précisément en 2018, elle était en plein désaccord avec ce dernier. Elle raconte avoir été surprise qu'en ce moment précis, elle reçoit un appel téléphonique d'un

certain Parfait qui parlait au nom du patron de la chaîne de Télévision Vision 4 et lui proposait un poste de travail et de l'argent pour la convaincre à accepter de dénigrer son frère au cours d'une tranche d'antenne à Vision 4.

«Des propositions que j'ai rejetées en prenant la précaution de porter toutes ses tractations à l'attention de M. Baongla», a-t-elle noté. Des recherches ont permis, dit-elle, de découvrir que le Parfait dont il était question n'était quelqu'un d'autre que M. Nyobe Parfait, un des employés cte Jean Pierre Amougou Belinga.

Et quand elle est informée que son frère était incarcéré à la prison centrale de Yaoundé Kondengui en novembre 2019, elle a compris qu'il y avait un lien étroit entre les appels téléphoniques de Parfait Nyobe et les ennuis judiciaires de son aîné. Elle dit s'être finalement rendu compte que cette affaire avait des relents de conspiration, un complot savamment organisé contre son frère. « Les faits reprochés à Gilbert ne sont pas fondés, car je sais qu'il est un journaliste professionnel qui exerce ce métier depuis très longtemps », a conclu Blanche Baongla.

Allégations non fondées

Dans ses réquisitions, le représentant du parquet, après un bref rappel êtes faits reprochés à Georges Gilbert Baongla, a présenté les trois infractions retenues à son encontre, notamment la diffamation, la dénonciation calomnieuse et la propagation de fausses nouvelles. Le magistrat du parquet a noté que le témoin de la défense n'a rien apporté d'édi-fiant aux débats. Elle n'a témoigné sur aucune infraction qui pèse sur son frère.

Pour le représentant du ministère public, le mis en cause a joué le même jeu tors des débats en prétendant que l'interview qu'il avait accordée à au journal en ligne Amer Camer dans son bureau de Bastos était plus longue que celle diffusée dans la salle d'audience par les avocats du plaignant. Par la suite, il a estimé que l'interview litigieuse était un montage dans lequel ses détracteurs ont utilisé son image et sa voix pour faire des déclarations diffamatoires qui lui sont attribuées.

Pourtant, poursuit le parque-tier, les invectives décriées dans cette affaire allaient dans le même sens que d'autres qu'il avait déjà faites auparavant contre certaines personnalités. Le parquetier a relevé que Georges Gilbert Baongla n'a pas assumé ces déclarations dans lesquelles il s'est attaqué à la personne et à l'honneur de M. Amougou Belinga, en mettant en mal la considération de ce dernier, sans apporter la preuve de ses allégations. Le ministère public a demandé au tribunal de le déclarer coupable de trois infractions retenues à son encontre.

Les avocats de l'accusation ont, quant à eux, corroboré l'argumentaire du représentant du parquet en se posant la question de savoir pour quel dessein Georges Gilbert Baongla a pu livrer la vie, la dignité et l'honneur des hautes personnalités de la République et de paisibles citoyens dans la rue? Pour l'ancien bâtonnier Me Tchoungang, le mis en cause a pensé se cacher derrière la liberté de la presse pour salir l'honorabilité de son client.

«Il oubliait que toute liberté appelle la responsabilité. Et que la liberté des uns s'arrête là où

commence celle des autres», a-t-il noté. Il a indiqué que M. Baongla appartient à un nouveau genre d'individus sous la dénomination de «lanceurs d'alerte», qui sont des mercenaires de la plume et opèrent pour nombreux d'entre eux dans les réseaux sociaux en faisant des dénonciations fallacieuses et relayant des informations non vérifiées par voie d'internet

Pour l'avocat, s'il y a des choses qui sont irréparables dans la société, ce sont les atteintes à l'honneur et à la vie d'un individu. «Quand on compte les victimes collatérales des déclarations en question, on comprend que l'idée de Georges Gilbert Baongla était de déstabiliser la République », a déclaré l'ancien bâtonnier. Il soutient qu'en dehors des infractions retenues par le parquet, le mis en cause doit également être poursuivi pour les faits de Cybercriminalité et cybersécurité.

Seulement, face à cette kyrielle d'accusations qui risque poser un problème technique (concours d'infractions) au juge au moment de prendre sa décision, Me Tchoungang lui a conseillé de choisir l'infraction la plus grave et de déclarer Georges Gilbert Baongla coupable des faits qui seront retenus contre sa personne afin «de mettre un terme à la cabale organisée contre son client et d'arrêter le trafic d'influence qui devient une arme redoutable au Cameroun».

Me Rufin Mayang, l'avocat de la défense, a contesté systématiquement la thèse développée par l'accusation. «Comment comprendre que le parquet saisisse le tribunal pour les faits de diffamation, dénonciations calomnieuses et de propagations de fausses nouvelles, et que les avocats de Jean Pierre Amougou Belinga mettent de côté l'infraction de propagations de fausses nouvelles, pour parler de fausses nouvelles et de cybercriminalité», s'est-il demandé?

L'avocat relève que ses confrères d'en face semblent donner des injonctions au tribunal pour orienter sa décision. L'homme en robe noire relève que le juge n'a pas requalifié les faits, ne les a pas notifiés à son client, qui ne s'est pas prononcé s'il plaiderait coupable ou non. «Une décision prise sur cette base, pourrait manquer de fondement juridique et être contestée», a souligné l'avocat

Infractions impossibles

D'après l'avocat M. Baongla, le débat doit tourner autour des faits de diffamation' par voie de presse réglementés par la loi sur la communication sociale au Cameroun, avant de préciser que les déclarations querellées ne portent pas atteinte à la cohésion nationale, tout comme il ressort clairement que Jean Pierre Amougou Belinga est citoyen ordinaire qui n'a pas reçu le mandat des hautes autorités de l'Etat dont ses avocats font régulièrement allusion.

Par ailleurs, la fameuse interview dont on parle, est contenue dans la copie d'une clé USB dont on ne présente pas un original certifié. Rien ne prouve, dit-il, que les images et les déclarations qui font problème sont celles de son client.

Ensuite, il souligne que la loi sur la communication sociale oblige celui qui se plaint d'être victime de diffamation dans un article de presse de poursuivre à la fois l'auteur de l'article litigieux et le directeur de publication de l'organe de presse. Ce qui n'est pas le cas dans ce procès et constitue du coup un motif d'annulation du procès, poursuit l'avocat.

Il pense que cette affaire relève de l'imaginaire et confirme la thèse du complot et de l'acharnement qui a été longuement soutenue par M. Baongla et son témoin. Pour lui, les différentes défaillances qu'il a relevées conduisent à ce qu'il qualifie « d'infraction impossible ». Il conclut son propos en demandant au tribunal de relaxer son client pour faits non établis. Le juge compte se prononcer sur la culpabilité ou non de Georges Gilbert Baongla, le 10 juin 2020.

Rappelons que Georges Gilbert Baongla, qui se présente comme « le fils aîné de Paul Biya », est incarcéré à la prison centrale de Yaoundé-Kondengui depuis mai 2019. Son interpellation précédée d'une filature filmée par la caméra de Vision 4, la télévision de M. Amougou Belinga, avait fait du buzz dans les réseaux sociaux.

Le patron de Vision 4 poursuit Georges Gilbert Baongla pour des faits de dénonciation calomnieuse, diffamation et propagation de fausses nouvelles par voie d'organe de communication sociale. Il accuse le ministre de la Justice et l'homme d'affaires Amougou Belinga d'avoir procédé à l'achat de plusieurs motos pour l'espionnage et le contre-espionnage dans divers quartiers de la ville de Yaoundé, à travers des marchés fictifs.

Kalara
